

JE SOUHAITE EFFECTUER UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) ET/OU DE PASSEPORT (PSP)

INFORMATIONS PRÉALABLES

1. J'anticipe ma demande en m'informant des délais sur le site internet de la préfecture de la Nièvre ou en contactant la mairie
2. Je veille à la complétude de mon dossier et à l'exactitude des informations fournies (état-civil, adresse, etc.)
3. Je compare personnellement (majeur et mineur quelque soit l'âge) au lieu de dépôt et de retrait. **(rendez-vous obligatoire)**
4. Je peux être amené à fournir des pièces supplémentaires si la préfecture le sollicite
5. Je dispose de trois mois pour retirer mon titre au lieu de dépôt de ma demande. A l'issue de ce délai, le titre sera détruit (aucune dérogation possible). **(rendez-vous obligatoire)**
6. Je prends rendez-vous : www.lonslesaunier.fr ou 03 84 47 88 08
7. Je me rends au RDV à la maison de l'Emploi et des Services – 1000 rue des Gentianes Lons-le-Saunier

AU MOMENT DU DÉPÔT DE MA DEMANDE, JE DOIS FOURNIR LES ORIGINAUX SUIVANTS

☐ Un justificatif de domicile de moins

d'un an à la date de dépôt de la demande (à votre nom ou celui du représentant légal pour les mineurs), au choix :

- Facture de téléphonie, d'eau, d'électricité ou de gaz. Attention : document à apporter même en cas d'utilisation de Justif'adresse (dispositif technique intégré à la demande de titre d'identité qui permet aux autorités de réaliser une vérification automatique de l'adresse que vous avez saisie.)
- Redevances d'enlèvement des ordures ménagères
- Taxes foncières
- Quittance de loyer non manuscrite (d'un organisme social ou d'une agence immobilière)
- Attestation d'assurance habitation
- Titre de propriété
- Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement.

☐ Une pré-demande de moins d'un an

(à réaliser sur le site officiel de France Titres (ex-ANTS) OU à défaut **un CERFA complété** (à retirer au préalable à la mairie de Lons-le-Saunier)

☐ **Une planche de photographies d'identité conforme à la norme ISO/IEC 19794-5:2005** : de moins de six mois, nette, de couleur, de face, tête nue, visage dégagé, fond uni (fond blanc interdit), ressemblante, **jamais utilisée pour une ancienne CNI ou PSP !** (à découper sur place)

☐ Un timbre fiscal dématérialisé

à acheter en ligne ou en bureau de tabac :

- Gratuité de la CNI (sauf en cas de perte ou de vol : 25€)
- 17€ pour un mineur âgé entre 0 et 14 ans (concerne exclusivement le passeport);
- 42€ pour un mineur âgé de 15 à 17 ans (concerne exclusivement le passeport);
- 86€ pour un majeur (concerne exclusivement le passeport)

☐ **L'ancienne CNI et/ou ancien PSP à renouveler**

☐ **Un justificatif d'état civil** : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois sauf si votre titre à moins de 15 ans et si votre commune de naissance est reliée à COMEDec (vérifier sur www.service-public.fr)

SELON MA SITUATION, D'AUTRES DOCUMENTS SERONT DEMANDÉS :

☐ En cas d'hébergement par un tiers (ami, famille...) :

- Une photocopie de la pièce d'identité (recto/verso) de l'hébergeant
- Une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant
- Un justificatif de domicile (voir recto)

☐ En cas d'hébergement atypique :

- **Hôtel** : Attestation d'hébergement du gérant ou du directeur de l'hôtel + Document officiel à votre nom indiquant la même adresse (permis de conduire, avis d'imposition, attestation vitale, titre de pension, titre d'allocations familiales, document de France Travail)
- **Caravane** : Acte de propriété du terrain ou contrat de location + Document officiel à votre nom indiquant la même adresse.
- **Sans domicile stable ou fixe** : Organisme agréé par le préfet (ex: Croix Rouge Française, Secours catholique, Emmaüs,...) ou les centres communaux (ou intercommunaux) d'action sociale (CCAS ou CIAS).

☐ En cas de perte :

- Déclaration de perte (disponible en ligne ou en mairie)
- Timbre fiscal de 25€ pour la CNI

☐ En cas de vol :

- Dépôt de plainte ou déclaration de vol (réalisé(e) par la police ou la gendarmerie)
- Timbre fiscal de 25 € pour le CNI

☐ En cas de garde alternée et **SEULEMENT si vous souhaitez indiquer 2 adresses** :

- Jugement de divorce ou convention parentale passée entre les parents en l'absence de jugement (disponible sur Internet).
- Justificatif de domicile et titre d'identité du 2ème parent (photocopies acceptées)

☐ **En cas de changement d'état civil (mariage, divorce, veuvage) ou d'ajout ou de modification du nom d'usage (majeur)** : acte de naissance de moins de 3 mois mentionnant le mariage ou acte de mariage de moins de 3 mois, acte de décès, jugement de divorce autorisant le port du nom d'usage ou autorisation écrite de l'ex-époux et la copie de la pièce d'identité de ce dernier

☐ **En cas d'ajout ou de modification du nom d'usage (mineur)** : Se référer à la circulaire du 15 juin 2023 de présentation des dispositions issues de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation.

☐ En cas de tutelle pour la CNI :

- Attestation du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche
- Photocopie de la pièce d'identité du tuteur
- Dernier jugement de tutelle (Présence du tuteur non obligatoire)

☐ **En cas de tutelle pour le PSP** : Seul le tuteur est habilité à faire une demande de passeport pour un majeur sous tutelle dans ce cas. La présence du majeur placé sous tutelle est obligatoire lors du dépôt de la demande.

☐ **En cas de curatelle, de sauvegarde de justice ou sous habilitation familiale** : Le majeur conserve sa capacité juridique. Il peut donc demander un titre d'identité sans avoir besoin de demander l'autorisation à la personne habilitée à le représenter, sauf si le juge a limité cette capacité.

☐ **En cas de placement du mineur** : Jugement de placement + Carte d'identité des parents (sous réserve de l'exercice de l'autorité parentale), de l'hébergeant ou de l'organisme + Justificatifs de domicile de moins d'un an des parents et de l'hébergeant + Signature de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale

☐ En cas d'acquisition de la nationalité française :

Acte de naissance avec une mention marginale précisant l'acquisition de la nationalité française ou un certificat de nationalité française (CNF) ou un décret de naturalisation; déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom, dûment enregistrée ou, à défaut, une attestation de cette déclaration ; ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret